

## Groupe de Travail du CNAS 1<sup>ER</sup> décembre 2020

### *Prestations de l'action sociale*

Ce groupe de travail, organisé en audio et visio conférence était présidé par M. AUJALEU, sous-directeur des ressources humaines du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Son ordre du jour comportait 3 points :

- Le logement : aide au logement étudiant,
- Aide à la parentalité,
- La restauration collective : diversification de l'offre AGRAF.

En avant-propos, M.AUJALEU précise que ce groupe de travail s'inscrit dans le cadre de la rénovation de l'action sociale, dont une des priorités est de revoir et d'améliorer les prestations pour satisfaire au mieux les besoins des agents du ministère.

Le président a tenu à souligner que le Secrétariat Général était « dans une démarche de co-construction », afin d'ouvrir de nouveaux chantiers que nous pourrions poursuivre dans le 1<sup>er</sup> semestre 2021. Ce groupe de travail est aussi l'occasion pour les représentants du personnel de pointer les chantiers prioritaires et de définir les axes qu'elle veut améliorer.

**FO Finances** estime que trop souvent l'action sociale ministérielle a une vision trop « parisienne » pour ne pas dire trop « bercynienne ». La restauration collective en est le meilleur exemple.

### *L'aide pour le logement d'un enfant étudiant*

Depuis 2013, l'ALPAF accorde sous conditions de ressources, un prêt destiné à aider les agents à loger leurs enfants étudiants.

Le constat est fait qu'il n'a pas rencontré le succès escompté. Dès l'origine, les représentants des personnels avaient mentionné leur préférence à une aide et non un prêt.

L'ALPAF propose la mise en place d'une aide d'un montant forfaitaire de 400€, pour aider au logement d'un enfant, étudiant ou apprenti, entre 16 et 26 ans, emménageant dans une ville différente de celle de leurs parents. Non cumulable avec le prêt, ce dispositif sera accordé sous condition de ressources, le barème retenu serait celui de l'aide à l'accession à la propriété.

Le nouveau dispositif aide/prêt est basé sur le même principe de prestation que pour l'accession à la propriété : une aide pour les revenus les plus bas et un prêt pour les revenus les plus élevés.

Les délais de mise en œuvre sont de 6 mois, compte tenu de la mise en place de la téléprocédure, permettant une mise en route pour la rentrée de septembre 2021.

**FO Finances** valide le principe de l'aide, puisque c'est une prestation qu'elle réclamait depuis longtemps. Pour autant, des crédits supplémentaires doivent être alloués à cette nouvelle prestation par le Secrétariat Général.

La somme de 400 € nous paraît en outre trop faible au regard de la moyenne nationale d'un loyer d'un logement étudiant qui se montait à 506€ en 2019. **FO Finances** propose une aide de 500€ dans un premier temps, et la mise à l'étude d'un zonage comme pour d'autres prestations de l'ALPAF dans un second temps.

Par ailleurs, pour **FO Finances** aide et prêt ne devraient pas être incompatibles. L'important c'est d'aider les agents et donc leur offrir la possibilité de cumuler aide et prêt.

De la même façon il pourrait être envisagé un montant supplémentaire pour les étudiants en situation de handicap, afin de compenser les surcoûts d'aménagement et d'équipement de leur logement.

M.AUJALEU indique qu'il est important que cette aide soit mise en place rapidement pour la rentrée 2021, mais qu'elle pourra donner lieu à des évolutions.

Le président de l'ALPAF précise que le financement estimé, entre 1M € et 1.5 M €, est assuré, mais que ce budget sera à prévoir tous les ans. Après une période à définir, on pourrait faire un bilan afin de réviser son montant et éventuellement instaurer des zones 1 et 2 comme pour l'aide à la première installation.

M.AUJALEU annonce une présentation du dispositif tel quel au CNAS de décembre. Une réflexion sera menée ultérieurement suite à nos propositions d'évolution. Un bilan de la mise en œuvre de cette nouvelle prestation sera fait après 1 an.

### ***L'aide à la parentalité***

L'administration présente deux voies d'évolution :

- élargir le CESU 6 - 12 ans, notamment sur l'âge, avec en perspective le soutien scolaire ;
- proposer un système plus souple pour les solutions de garde.

Le partenariat conclu dans l'urgence de la crise sanitaire avec la plate-forme Yoopies (mise en relation de parents et de professionnels de la petite enfance) a donné lieu à 500 inscriptions et fait ressortir une forte demande pour les enfants de 0 - 6 ans, pour des gardes régulières périscolaires et en dehors des horaires de crèche. Le bilan est pour l'administration plutôt positif. M. AUJALEU rappelle que pour pérenniser ce contrat, il faudrait passer par un appel d'offre.

Concernant la plateforme Yoopies, **FO Finances** est circonspect sur la présentation triomphale du Secrétariat Général, comme la prestation qui manquait aux agents ! Les contrats, passés principalement par des personnels de l'encadrement supérieur, sont peu nombreux (107 sur les 500 inscrits) et la prestation reste chère. Son caractère social est discutable. Sans nier son utilité, l'accès à une plateforme ne peut constituer l'axe principal de l'aide à la parentalité.

**FO Finances** ajoute que la communication efficace mise en place doit aussi l'être, pour les autres dispositifs, comme le CESU. Sur ce dernier, les difficultés persistent dans leur utilisation, ce que nous avons dénoncées de nombreuses fois.

Pour les CESU, le Secrétariat Général ne peut pas forcer les prestataires de services à l'accepter, mais il doit tout mettre en œuvre pour les convaincre.

Au dernier Groupe de Travail parentalité, en 2018, **FO Finances** avait suggéré de passer des conventions avec des assistantes maternelles, proposition que le Secrétariat Général reprend maintenant avec 2 ans de retard.

Sur ce point, le président ne peut pas mettre en place un réseau ministériel dans le schéma d'emplois

actuel, mais il évoque d'autres solutions qui seront abordées dans un prochain Groupe de Travail.

Sur les crèches, au-delà du nombre de berceaux au niveau national, **FO Finances** regrette la forte disparité entre territoires. Pour exemple, en PACA, les réservations de berceaux sont au nombre de 14 dans les Alpes-Maritimes et seulement 2 dans le Var, alors que la demande est forte.

Le Secrétariat Général veut articuler l'offre ministérielle avec celles du SRIAS et de la DGAFP, cette dernière est de 4069 places de crèches en 2020.

L'ensemble des fédérations demande une augmentation du nombre de berceaux réservés avec un souci de répartition nationale. Il faut pouvoir apporter des solutions pérennes et en nombre moins confidentiel à tous les agents du ministère.

Sur le sujet de la parentalité, un questionnaire doit être lancé début 2021, ciblé vers les agents des MEFR avec enfants, en distinguant les différentes tranches d'âge pour mieux évaluer les besoins de garde, et en prévoyant une zone libre pour que chacun puisse exprimer quel type d'aide il recherche. Les fédérations seront consultées préalablement à son envoi pour éventuellement le compléter et l'amender.

Enfin, dans la mesure des possibilités des outils numériques, un état de la démographie et des agents parents seront présentés dans un groupe de travail 2021.

## Restauration

Pour la restauration, le Secrétariat Général a travaillé sur « ce qui est plus proche de nous », l'offre francilienne de l'AGRAF.

La restauration hors IDF sera abordée dans un prochain groupe de travail, car les structures et systèmes sont extrêmement variés et pluriels.

L'administration a poursuivi ses chantiers : tarification au plat et rénovations dans certains restaurants ; il souhaite échanger sur ces démarches pour les finaliser et les prolonger dans le temps.

Selon le directeur adjoint de l'AGRAF, dans le contexte sanitaire actuel, la situation est délicate aujourd'hui. L'association essaie de trouver des solutions pour capter et fidéliser les usagers dans le contexte de l'isolement sanitaire et du télétravail.

**FO Finances** reste attachée au plateau social et est opposée à la tarification au plat. L'expérimentation de cette dernière formule dans deux restaurants ministériels : Daumesnil et Diderot, doit faire l'objet d'un bilan à la fin de 2021, mais ne peut être étendu en dehors de Bercy.

Sur la cafétéria Vauban à Bercy, **FO Finances** comprend la nécessité de réaménager cet espace et d'étendre les horaires mais reste sceptique sur l'espace co-working. Pour M.AUJALEU, le réaménagement de la cafétéria est un microphénomène au regard de l'ensemble de la restauration collective, mais c'est un projet qui peut conduire à réfléchir sur l'offre, sur l'organisation des lieux, du travail. Un groupe projet doit être mis en place.

Pour **FO Finances**, la réservation des repas doit être pérennisée, compte tenu du contexte sanitaire et des impacts du télétravail, car elle permet de gérer le flux dans les restaurants. Sur le click and collect, ouvert depuis septembre dernier, ce projet doit faire l'objet d'un bilan.

D'une façon générale, **FO Finances** souhaite que le Secrétariat Général étudie la possibilité de subventionner les repas hors restauration classique. M Aujaleu accepte d'envisager de l'élargir à d'autres types d'offre.

L'enquête de satisfaction annuelle est maintenue. Pour **FO Finances** c'est une année particulière, peu propice à des résultats significatifs compte tenu du peu d'agents qui s'y restaurent. Une enquête en 2021 avec une remise de questionnaire court dans chaque restaurant serait une meilleure solution.

La loi EGALIM a été conçue pour favoriser un ravitaillement équitable et écologique, avec un surcoût estimé pour l'AGRAF. Face aux inquiétudes des fédérations, le président s'est engagé à le répercuter le moins possible sur les tarifs payés par les usagers.

En conclusion, l'administration assure que la réflexion sera élargie, lors de notre prochain Groupe de Travail, à l'ensemble de la restauration collective et des enjeux que cela peut représenter.

**Ce groupe de travail avait pour ambitions affichées de relancer la concertation sur l'évolution des prestations.**

**Le président de séance a employé le terme de « co-construction » avec les fédérations et proposé d'ouvrir de nouveaux chantiers.**

**FO Finances** prend acte de la volonté affichée de rechercher l'amélioration des prestations et leur adaptation à des besoins qui évoluent.

Néanmoins **FO Finances** n'oublie pas que le Secrétariat Général a décidé d'une réforme globale de l'Action Sociale et n'occulte pas non plus le contexte budgétaire contraint imposé.

**FO Finances** revendique une réelle politique d'action sociale qui permette d'améliorer les conditions de vie de tous les agents. La redynamisation de l'action sociale et des prestations passent par un dialogue social de qualité et une communication rénovée afin de les rendre lisibles pour les personnels.

### Délégation **FO Finances**

**Titulaires : Françoise PHELIX- Sylvain COMMENCAIS**

**Suppléante : Pascale BRIZIO**

**Experte : Pascaline KERHOAS**

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ**

**DE L'ACTION SOCIALE SUR :**

**<http://www.financesfo.fr/>**

**Rubrique ACTION SOCIALE**

